



Informations communales - Lettre N° 40

[Voir la version en ligne dans votre navigateur](#)

Bonjour {PRENOM} {NOM} ,
Voici les actualités du jour

Actualités

- **Halloween - Le jeudi 31 octobre (dès la tombée de la nuit)**

L'APEG (Association des Parents d'Elèves de Guernes) organise, comme chaque année, une chasse aux sucreries. Prévoyez en conséquence ou le châtiment sera exemplaire...

- **Jets-Ski**

Conscient de la nuisance apportée par ces engins sur notre territoire, des panneaux réglementaires ont été implantés au niveau de l'ancien ponton du bac reliant notre commune à Rosny/Seine. Il s'avère aujourd'hui, bien qu'une réduction importante de mises à l'eau de ces engins à partir de Guernes est à constater, que les contrevenants utilisent désormais la berge de Rosny-sur-Seine pour se distraire. Pour couper court au trac sauvage que certains auront pu lire sur nos poteaux électriques ou autres, le Maire de Rosny m'a fait part de sa volonté de rendre la voie servant à la mise à l'eau des jets-ski, sur sa commune, en voie piétonne. Ce qui aura pour avantage, entre autre, de limiter la venue de ces engins sur notre espace fluvial commun.

- **Contrat rural +**

Je vous ai écrit, il y a de ça quelques temps, que notre contrat rural (2019-2020) allait porter sur la réfection de certains bâtiments communaux dont le presbytère et l'ancienne maison de fonction du directeur de l'école pour en faire des logements. Le conseil départemental propose désormais d'apporter une aide supplémentaire en augmentant les subventions pour ce type de projet. Avec un peu de retard, du à ce changement, en plus des logements prévus, il y aura également le foyer qui sera remis à neuf courant 2020 (si les subventions arrivent à temps).

- **Dépôts sauvages**

De nombreux dépôts sauvages sont encore à déplorer sur notre commune, à l'instar de tous les départements français. Si j'ai pu obtenir gracieusement de l'aide pour le retrait de quelques uns, il n'en reste pas moins que cela nous a coûté pour l'année 2019 (il reste encore deux mois) plus de 1 000€ restant à charge pour la commune. Une vigilance accrue est de mise aujourd'hui pour chacun d'entre nous. N'hésitez pas à contacter le secrétariat pour tous faits qui vous sembleraient porter atteinte à notre commune. (preuves à l'appui). Un dépôt de plainte sera déposé en ce sens Merci par avance.

263 abonnés à ce jour

Excellente continuation à vous et à très bientôt pour la suite de l'actualité.

Votre Maire : Pascal Brusseau

Vous pouvez vous désinscrire si vous le souhaitez en cliquant le lien ci-dessous

[Se désinscrire](#)

Envoyé par

 sendinblue

© 2018 Mairie de Guernes